

Vaccination des hommes contre les VPH

Par Jean-Luc Grenier, médecin-conseil

Le fardeau du virus du papillome humain (VPH) chez les hommes

Chez les hommes, 246 nouveaux cas de cancer de l'anus, du pénis et de l'oropharynx sont rapportés en moyenne par année au Québec. On estime que 69 % peut être attribuable aux VPH. En tenant compte des VPH de types 16 et 18, qui sont compris dans le vaccin, 154 nouveaux cas de cancer chez les hommes pourraient être évités par la vaccination chaque année.

Les VPH peuvent aussi causer des condylomes, qui sont des verrues anales ou génitales. Certaines personnes ne savent pas qu'elles ont des condylomes parce que ces verrues ne sont pas toujours visibles à l'œil nu. Chaque année, au Québec, environ 14 000 hommes et femmes ont un diagnostic de condylomes. Le traitement de ces verrues anales et génitales peut être douloureux et nécessiter plusieurs visites médicales.

Une nouvelle recommandation du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ)

Le CIQ, dont le rôle est de conseiller le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur différents sujets touchant l'immunisation, a émis un avis favorable à la vaccination des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) âgés de 26 ans et moins. Le CIQ considère important que les jeunes hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes ou qui prévoient en avoir puissent bénéficier d'une vaccination gratuite contre les VPH de types 6, 11, 16 et 18. La raison invoquée est que ces derniers ne peuvent compter sur la protection indirecte apportée par la vaccination des filles et que la prévalence du VPH ainsi que le fardeau de la maladie chez cette clientèle est proportionnellement plus élevée que chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des femmes.

Conséquemment, le CIQ a recommandé au MSSS :

1. L'implantation d'un programme gratuit de vaccination en milieu scolaire pour tous les garçons en 4^e année du primaire, permettant d'offrir la meilleure protection au moment le plus opportun, alors qu'ils ne sont pas encore exposés aux VPH.
2. L'offre gratuite de vaccination à tous les HARSAH âgés de 26 ans et moins.

Le Programme de vaccination gratuite contre les VPH est donc modifié en ce sens depuis le 1^{er} janvier 2016, pour y inclure les HARSAH âgés de 26 ans et moins. Les garçons de 4^e année du primaire y seront inclus en septembre 2016.

La vaccination, un moyen efficace de protection contre les VPH

Le vaccin utilisé dans le Programme de vaccination contre les VPH au Québec protège contre quatre types de VPH qui sont responsables d'un pourcentage non négligeables des maladies suivantes :

VPH	% des maladies
16 et 18	70 % des cancers du col de l'utérus 55 % des cancers du vagin et de la vulve 77 % des cancers de l'anus 55 % des cancers de la gorge
6 et 11	85 % des verrues anales et génitales (condylomes)

Bientôt, sur le site du MSSS, vous trouverez la mise à jour 2016 du document *Vaccination contre les VPH – Questions et réponses et mises à jour à l'intention des intervenants*.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/documentation> (voir documents à l'intention des intervenants)

Éducation à la sexualité

Retour possible d'une éducation à la sexualité obligatoire : des détails sur le projet pilote

Par Marie-Ève Thériault, agente de planification, de programmation et de recherche

Depuis le retrait du programme de formation personnelle et sociale, les élèves québécois bénéficient d'une éducation à la sexualité qui varie d'une école à l'autre.

Afin de s'assurer que tous les élèves feront des apprentissages sur tous les sujets importants en éducation à la sexualité, une quinzaine d'écoles participeront à un projet pilote en ce sens durant les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Cependant, aucune école de la région des Laurentides n'a été retenue pour ce projet pilote.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite que les écoles pilotes prévoient des apprentissages à raison de 5 à 15 heures par année. Ceux-ci ont donc été définis, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire. Ainsi, tous les élèves du Québec pourront bénéficier d'apprentissages essentiels qui leur permettront :

- de mieux comprendre la sexualité;
- de mieux se connaître;
- de réfléchir à des enjeux comme les messages sur la sexualité dans l'espace public, les stéréotypes sexuels et l'utilisation des réseaux sociaux;
- d'être moins vulnérables aux problèmes comme :
 - les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS);
 - l'homophobie;
 - les agressions sexuelles;
 - les grossesses non planifiées;
 - de développer des attitudes et des habiletés qui leur seront utiles maintenant et dans le futur : respect de la diversité, connaissance et affirmation de soi, résolution de conflits.

Les activités seront offertes dans les différentes matières et projets de l'école, selon une planification établie par chaque établissement.

Si le projet pilote porte fruit, il est possible que, dès septembre 2017, l'ensemble des écoles du Québec offre une programmation en éducation à la sexualité.

Pour en savoir plus sur le projet pilote :

www.education.gouv.qc.ca/education-a-la-sexualite

Traitement des ITSS : rôle élargi des infirmières

Par Diane Lambert, médecin-conseil

Une étape importante vient d'être franchie pour la pratique infirmière : il s'agit d'un gain majeur pour la population québécoise qui profite, depuis le 11 janvier 2016, d'un meilleur accès aux soins de santé. En effet, les infirmières et infirmiers dûment autorisés ont dorénavant le droit de prescrire des médicaments à caractère préventif liés aux programmes de santé publique, particulièrement en matière de contraception hormonale et d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). Elles et ils pourront prescrire le traitement et les tests de contrôle d'une infection gonococcique ou d'une infection à *Chlamydia trachomatis* chez toute personne asymptomatique :

- ayant eu un résultat d'analyse positif au dépistage;
- ou
- identifiée comme partenaire sexuel d'une personne présentant l'une ou l'autre de ces infections.

Pour en savoir plus :

<http://www.infoiiq.org>

Nouveaux documents produits par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

- Analyses de laboratoire recommandées pour le dépistage de l'infection par le virus de l'hépatite C :
https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1972_Analyses_Laboratoires_Hepatitis_C.pdf
- Portrait des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) au Québec : année 2014 (et projections 2015) :
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2067>
- Programme de surveillance de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) au Québec : rapport annuel 2014 :
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2066>

Pour information ou pour s'abonner au bulletin,
veuillez communiquer avec
le secrétariat ITSS au 450 436-8622, poste 70517

Ce bulletin est aussi disponible à l'adresse
suivante : www.santelaurentides.gouv.qc.ca/acces_reseau_et_partenaires.html

Publication : Direction de santé publique
1000, rue Labelle, bureau 210
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5N6

Coordination : Diane Lambert, médecin-conseil

Collaboration : Andrée Chartrand, infirmière
Denise Décarie, médecin-conseil
Jean-Luc Grenier, médecin-conseil
Marie-Eve Thériault, agente de planification, de programmation et de recherche

Révision : David Gamache Antaya, communications

Mise en page : Suzanne Nadon, agente administrative

ISSN 1911-8732 (Imprimé)
ISSN 1911-8740 (En ligne)

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec 